

Rapport d'activités 2025



**Un réseau d'associations au service de
l'agriculture paysanne en Occitanie**



EN SAVOIR PLUS

LES ADEAR-TV
et l'Agriculture Paysanne

<https://www.agriculturepaysanne.org/ARDEAR-Occitanie>

Siège Social - Bureau Est

Mas de Saporta
34875 LATTES
04.67.06.23.67

Bureau Ouest

32 av. du Général de Gaulle
09000 FOIX
06.56.69.09.90

L'ÉDITO

Cette année encore, notre association peut s'appuyer sur ce qui fait sa force depuis toujours : des salarié·e·s compétent·e·s et des paysan·ne·s engagé·e·s, qui cultivent le partage et font fructifier les savoirs collectifs.

À l'échelle régionale, l'ARDEAR a su se reconstruire sur des bases saines. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble du réseau, dont nous faisons partie et auquel nous contribuons activement. Car c'est bien la force de ce réseau, sa cohésion et ses compétences partagées, qui nous permet de traverser les « crises » et de nous adapter aux évolutions, qu'il s'agisse des réformes comme le FSA ou des contraintes de VIVEA.

Nous avons su nous mobiliser dans les départements au travers de revendications sur la gouvernance et le respect du pluralisme au sein du FSA. Dans le cadre de l'expérimentation en Aveyron et dans l'Hérault, les ADEARs-Terres Vivantes ont été force de propositions dans la construction du parcours. Sans oublier le travail du réseau national : c'est une chance que nous ayons des paysan·ne·s investi·e·s à la FADEAR et dans la commission FSA, au sein de notre région. Ceci nous permet de construire en amont des stratégies à long terme.

Les paysans d'Occitanie investis à la FADEAR et au sein de la commission Installation Transmission Emploi Formation (ITEF) maintiennent un lien fort avec le national. Ceci afin d'assurer la défense de notre réseau régional, une reconnaissance des institutions et une bonne veille sur les réformes à venir. Même si la réforme FSA n'est pas encore très concrète à ce jour, sa mise en place va bouleverser nos métiers et nos façons de travailler. Notre rôle régional est d'anticiper au maximum afin que les structures départementales soient dans les meilleures dispositions possible pour passer ce cap.

Notre équipe régionale salariée est stable, soudée, et maîtrise pleinement ses missions. Nos administrateurs, malgré leurs contraintes personnelles et professionnelles, continuent de se former et de s'impliquer comme ils le peuvent, avec conviction. Et c'est toujours dans une grande convivialité que nous nous retrouvons lors d'événements régionaux.

Être administrateur·rice à l'ARDEAR, c'est avant tout porter une vision et un projet global, mais c'est aussi s'appuyer sur le réseau régional pour consolider sa structure départementale.

Malgré les difficultés financières que nous traversons, nous avons fait le choix de préserver les postes des salarié·es régionaux à temps plein. Nous avons orienté une partie de leurs missions vers un soutien aux départements, notamment sur les questions comptables et de gestion des ressources humaines.

L'ARDEAR Occitanie a ainsi développé et diffusé de nombreux outils de mutualisation car la gestion de nos structures nous demande sans cesse de nous professionnaliser.

N'hésitez pas à vous emparer de ces outils à votre disposition, à solliciter le réseau régional. C'est précisément pour cela qu'il existe.

Le Conseil d'Administration de l'ARDEAR Occitanie

SOMMAIRE

L'ÉDITO	3
SOMMAIRE	4
UN TRAVAIL EN RÉSEAU	5
Les principales fonctions de l'ARDEAR Occitanie	6
Le conseil d'administration de l'ARDEAR Occitanie en 2025	7
La gouvernance et la vie associative : un besoin fort de solidarité.....	8
L'équipe de l'ARDEAR Occitanie en 2025.....	9
ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE PAYSAN·NE·S.....	10
Sensibiliser, informer, promouvoir le métier de paysan.....	10
Accompagner et former	11
Qui sont les porteurs de projet accompagné·e·s par nos associations ?.....	12
Défendre et encourager une agriculture au féminin	12
FOCUS SUR LES ACCOMPAGNEMENTS 2025	13
AGIR POUR LA TRANSMISSION DES FERMES	15
Travailler sur la transmissibilité des fermes dès l'installation	15
Repérage et sensibilisation des paysans proches de la retraite	16
Accompagnement des cédants et clarification du projet de transmission	17
Mise en relation cédants-repreneurs : faciliter la prise de contact et le dialogue	18
CEFI - Un dispositif qui continue à faire ses preuves	19
Perspectives pour l'accompagnement de la transmission	20
FOCUS SUR LE PROJET TR'OCC :	21
UN RESEAU QUI SE FORME.....	22
Se former et échanger... pour se professionnaliser	22
Une journée pour les salarié·e·s du réseau Occitanie.....	24
Mutualisation pour la certification Qualité des formations.....	25
La poursuite des formations certifiantes pour nos porteurs de projet.....	25
UN RÉSEAU QUI SE DÉVELOPPE ET SE RÉINVENTE.....	26
Un réseau, des réseaux.....	26
NOTRE TRAVAIL DE PLAIDOYER	27
Contribution à la politique régionale de l'installation et de la transmission et préparation de l'expérimentation FSA	27
Défense du réseau des ADEARs-TV et de ses spécificités associatives	28
LE FINANCEMENT DE L'ARDEAR	29
Les finances de l'ARDEAR Occitanie en 2025.....	29
Analyse du budget 2025	29
Perspectives pour 2026.....	31
ACRONYMES.....	32
NOS PARTENAIRES.....	33

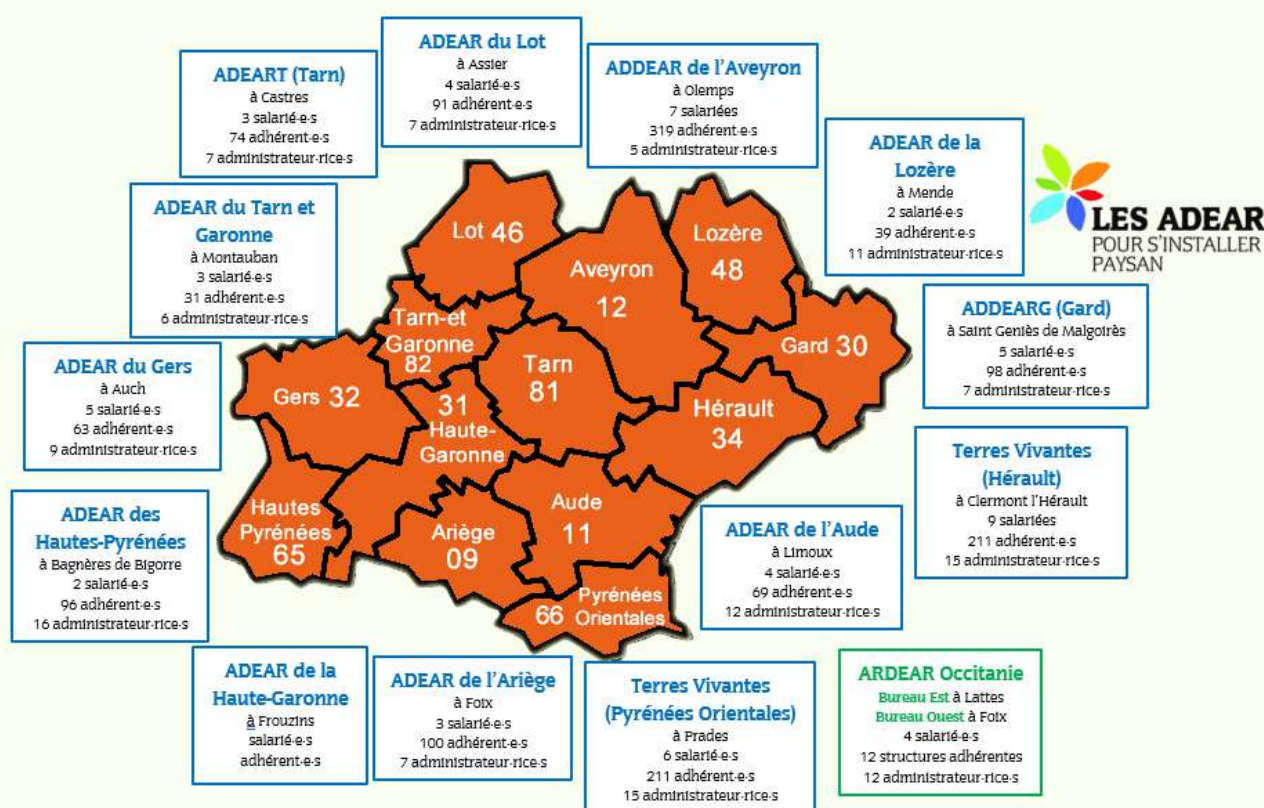


Journée salarié-e-s
ARDEAR 2025

UN TRAVAIL EN RÉSEAU



L'ARDEAR Occitanie regroupe **12 associations intervenant dans toute l'Occitanie**. Ce réseau est fort de ses **102 administrateur-riche-s**, de ses **53 salarié-e-s** (plus de 40 ETP) et de ses **1 090 adhérent-e-s**.





Les principales fonctions de l'ARDEAR Occitanie

Recherche et
portage **de dossiers
de financement** pour
ses membres

**Professionnalisation
des salarié-es/admins
ADEARs-TV** pour le
décloisonnement, la
formation et
mutualisation d'outils,
compétences et
expériences

Constitution d'un
espace d'échange,
**réflexion et prise de
recul** pour dynamiser,
renouveler, innover,
adapter et impulser
des actions (InPact,
recherche, etc...)

**Co-construction
d'argumentaires /
politiques régionales** en
faveur de l'installation &
la transmission de l'AP.
Appui des ADEARs-TV
pour porter
l'argumentaire

**Facilitation de la
solidarité** entre ses
membres





Le conseil d'administration de l'ARDEAR Occitanie en 2025

Le conseil d'administration (CA) de l'ARDEAR Occitanie est composé de 12 associations, chacune représentée par un membre de son propre CA. Le CA qui est présenté ci-dessous a été élu lors de l'AG du 08/07/2025. Le bureau de l'ARDEAR Occitanie est composé de 4 membres.



Matthieu Chatenet, Co-président
Eleveur ovin (09)



Fanny Fayolle, Co-présidente
Apicultrice (34)



Christian Rossi, secrétaire
Paysan retraité (46)



Séverine Van de Velde, trésorière
Maraîchère (48)



Richard Le Masson, administrateur
Paysan retraité (11)



Jean-Luc Mourgues, administratrice
Paysan (12)



Laurent Chaniac, administrateur
Paysan (30)



Stephen Chong Shin Sen, administrateur
Maraîcher PPM (31)



Marie Laure Baron, administratrice
Retraitée (32)



Patricia Gil, administratrice
Paysanne (65)



Stéphanie Raymond,
Paysanne (81)



Fabienne Andurand, administratrice
Paysanne (82)



La gouvernance et la vie associative : un besoin fort de solidarité

L'ARDEAR Occitanie, forte de ses 13 départements répartis sur plus de 72 000 km², a continué de faire vivre sa gouvernance basée sur une alternance de rassemblements physiques et d'échanges en distanciel. Ce mode de fonctionnement a permis aux administrateur·rice·s de participer la vie de l'ARDEAR Occitanie malgré l'éloignement. Nos rencontres physiques permettent d'atténuer les défauts du distanciel qui peut parfois être moins favorable à la dynamique générale.

L'ensemble des administrateur·rice·s de l'ARDEAR sont convié·e·s aux CA, ainsi que les salarié·e·s des ADEAR-TV d'Occitanie. C'est le lieu d'échange, d'information et de prise de décision sur les grandes orientations politiques et stratégiques, ainsi que sur la gestion des affaires courantes de l'ARDEAR.

Cette année, nous avons continué à nous retrouver à un rythme régulier de consultation de nos instances. En 2025, le CA s'est réuni **12 fois dont 2 fois en présentiel** : des échanges mensuels pour la gestion et les problématiques quotidiennes de l'ARDEAR et de son réseau, des rendez-vous physiques pour analyser plus en profondeur certaines thématiques.

En mars 2025, nous lors de notre CA physique à Saint-Antonin-Noble-Val (82), nous avons travaillé sur la Transmission et plus précisément sur concept de Transmissibilité des fermes.

Les rencontres annuelles du réseau ADEAR-TV Occitanie se sont tenues en novembre à Narbonne-Plage (11). Lors de ces journées, nous avons travaillé sur les facteurs de pénibilité dans l'accompagnement de porteur·se·s de projet.



CA physique mars 2025

CA visio

14 janvier

CA visio

11 février

CA physique à Saint-Antonin-Noble-Val (82)

20 & 21 mars

CA visio

8 avril

CA visio

13 mai

CA visio

10 juin

CA visio

8 juillet

CA visio

16 septembre

CA visio

14 octobre

CA visio

18 novembre

Rencontres annuelles des ADEAR-TV à Narbonne-Plage (11)

27-28 novembre

CA visio

9 décembre



L'équipe de l'ARDEAR Occitanie en 2025



Carlos LEGUIZAMON
Coordinateur financements
et vie associative
(Lattes – 100%)



Fanny THUAULT
Coordinatrice
transmission et plaidoyer
(Foix – 90%)



Valérie AGUILERA
Chargée de mission
administrative & comptable
(Lattes – 100%)



Jody WINTERHALTER
Coordinatrice
installation et formation
(Lattes – 100%)

Après plusieurs années marquées par des changements de postes, l'année 2025 se distingue par une équipe enfin stable et soudée. L'ensemble des salarié-e-s est aujourd'hui bien en place, avec une répartition claire des missions et une volonté partagée de travailler collectivement. Cette stabilité contribue à renforcer la qualité de notre action et à mieux accompagner le réseau dans ses projets.

Comme les années précédentes, l'équipe est répartie sur deux sites : au Mas de Saporta à Lattes, siège social de l'association et lieu de travail de trois salarié-e-s (Carlos, Valérie et Jody), et à l'antenne de Foix, où est basée Fanny. Ce double ancrage, né du rapprochement entre Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, permet de rester proche des réalités de terrain tout en facilitant les liens avec les partenaires institutionnels présents sur les deux grandes métropoles régionales, Toulouse et Montpellier.

L'organisation salariale repose toujours sur quatre postes complémentaires : **deux coordinatrices techniques, un coordinateur financier et une chargée de mission administrative & comptable**. Au quotidien, les échanges réguliers et la coopération entre sites permettent de maintenir une cohésion forte malgré la distance géographique. Cette dynamique collective contribue à assurer l'ensemble des missions de l'ARDEAR Occitanie : appui et accompagnement du réseau des ADEAR, suivi et développement des projets régionaux, gestion administrative et financière, et animation du volet formation.

En 2025, l'équipe se présente donc comme **un socle solide pour porter les ambitions de l'association**. Sa complémentarité et sa stabilité sont des atouts précieux pour relever sereinement les défis qui s'annoncent et pour continuer à soutenir, au plus près, le développement de l'agriculture paysanne en Occitanie.



Ferme de Chamboule -
Ariège

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE PAYSAN·NE·S



Sensibiliser, informer, promouvoir le métier de paysan

Les ADEARs-TV départementales mettent en œuvre plusieurs types d'actions de **communication pour promouvoir l'installation en agriculture paysanne et présenter le parcours d'installation**. Depuis 2022, les actions de communication sur l'installation ne sont plus prises en charge dans le cadre du programme AITA géré par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts) qui finance plus spécifiquement les actions liées à la transmission. Nous regrettons cet état de fait car la transmission n'est possible que si l'on repère des repreneurs, et la modification des financements nuit à l'efficacité de ce type d'actions qui s'inscrivent dans un temps long.

La sensibilisation et l'information des porteurs de projet se poursuit néanmoins par plusieurs biais :

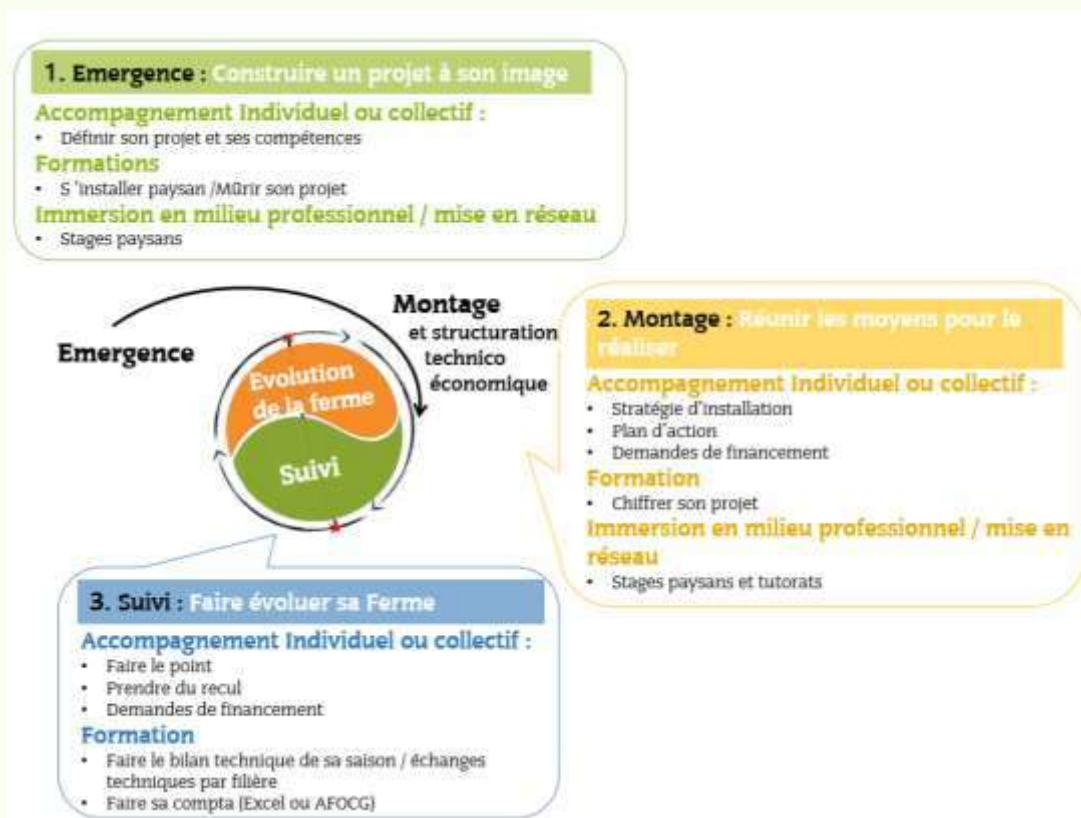
- Accueils individuels ou collectifs
- Visites de fermes récemment installées
- Accompagnement à l'émergence du projet puis à sa structuration (montage financier)
- Organisation de formations spécifiques
- Diffusion de petites annonces (dont fermes à reprendre) via l'interface cartographique mise en place par l'ARDEAR Occitanie, mais aussi via la plateforme de petites annonces du réseau InPact

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOSARGA, nous insistons sur la nécessaire pluralité des accompagnements à l'installation, et sur l'importance d'une communication transparente, de façon à ce que le libre choix de la structure accompagnatrice soit assurée pour les porteur·euses de projets. En effet, pour assurer la diversité des installations agricoles sur le territoire, il est important d'accueillir tous les candidats à l'installation, dans toute leur diversité de profils.



Accompagner et former

Les ADEARs-TV d'Occitanie **interviennent tout au long du parcours d'installation** et fournissent à chaque étape un **accompagnement reconnu** et des **formations adaptées à chaque porteur-se de projet (PP)**.



Le nombre de porteur-se-s de projet sollicitant un accompagnement auprès des ADEAR-TV était en augmentation régulière jusqu'à 2024. En recherche de sens, de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole cherchent à se reconverter et sont intéressées par le parcours spécifique et adapté proposé par les ADEAR-TV, ainsi que par l'agriculture paysanne. La tendance observée suite à la baisse de 2024 semble se confirmer en 2025 avec un retour au nombre de PP accompagnés désormais similaire à celui observé entre 2019 et 2020. Il s'agit sans doute d'un retour à la normale après la vague de projets observée suite à la pandémie de Covid, et à cela s'ajoute un contexte économique incertain. Cette variation concerne majoritairement les PP accompagnés en phase « émergence ».

Malgré des enveloppes financières souvent insuffisantes, les ADEAR-TV continuent à répondre à la forte demande d'accompagnement des porteurs de projets. **Une grande place est faite à l'accompagnement collectif**, en articulation avec des accompagnements individuels. **Cela favorise un mode de travail basé sur l'échange entre pairs et l'interaction de groupe, particulièrement plébiscités par les porteur-se-s de projets qui gardent souvent contact entre eux par la suite.**

En 2025, nous constatons une hausse des accompagnements en suivi post-installation. Notre réseau s'interroge sur les leviers pour développer l'accompagnement durant les premières années d'installation et lors de moments d'évolution structurantes pour les fermes. Ce suivi post-installation est central pour permettre des temps d'analyse et de prise de recul sur le

fonctionnement de sa ferme et l'adéquation avec ses objectifs. Cela peut amener à modifier son système et est d'autant plus important lorsque les personnes soulèvent des problématiques dégradant leur bien-être au travail. Nous faisons le lien ici avec le projet FACT mené par l'ARDEAR Occitanie depuis fin 2024 (*voir encadré page suivante*).

Pour la première fois, notre réseau a accompagné au dépôt de plus de DJA que de DNA (62 contre 50). Différentes hypothèses pourraient expliquer cela : une DJA « plus accessible » en comparaison aux anciennes programmations ; une DNA plus exigeante et moins adaptées pour l'installation progressive que ses prédécesseurs (PASS Installation, S'installer Autrement) ; etc.



Qui sont les porteurs de projet accompagné-e-s par nos associations ?

La très grande majorité des personnes accompagnées (89%) ont un projet d'installation hors cadre familial (HCF). La part de PP de plus de 40 ans est toujours conséquente (41% des personnes accueillies). La part des femmes est stable (54% des personnes accueillies).



Défendre et encourager une agriculture au féminin

Dans la continuité du séminaire organisé fin 2024 sur l'égalité de genre en agriculture paysanne, l'ARDEAR Occitanie s'implique pour permettre un meilleur accompagnement des femmes paysannes et porteuses de projets agricoles.

Cet engagement se traduit par un soutien à différentes initiatives départementales (groupes de paysannes, formations en non mixité) en lien avec InPACT Occitanie et avec l'ARDEAR AURA.

C'est également une thématique qui est questionnée dans le cadre du FACT Pénibilité du travail et qualité de vie : sécuriser les installations en agriculture paysanne : le prisme du genre apporte-t-il **un éclairage sur la pénibilité au travail ?**

Enfin, l'ARDEAR Occitanie s'est mobilisée fin 2025 pour recueillir des témoignages de paysannes concernées par la maternité et la parentalité au moment de leur installation et/ou pendant leur activité agricole. Ce sont 18 paysannes qui ont accepté de partager une partie de leurs parcours, leurs difficultés à concilier projets agricoles et projet familiaux, les complexités administratives parfois lourdes de conséquences et le manque d'information qui entoure ces questions. Ces témoignages seront diffusés en 2026.

FOCUS SUR LES ACCOMPAGNEMENTS 2025

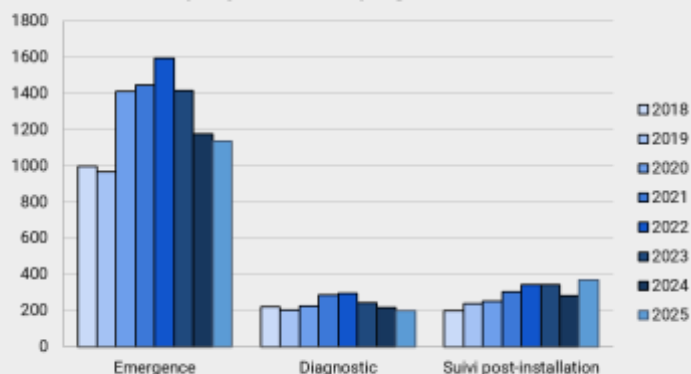
L'accompagnement des porteur-ses de projet en Occitanie en 2025, ce sont 1544 personnes différentes accompagnées (en comptabilisant uniquement les porteurs de projet financés par la Région), dont certains sont comptabilisés à la fois dans les volets 1 et 2 (expliquant que la somme des 3 phases soit supérieure à 1544).

1 136 personnes accompagnées en phase d'émergence (volet 1) soit 1190 jours d'accompagnement environ 7h20/porteur.se de projet	200 personnes accompagnées en phase de structuration technico économique (volet 2) soit 294 jours d'accompagnement environ 10h20/porteur.se de projet	369 personnes accompagnées en phase de Suivi Post-installation soit 310 jours d'accompagnement environ 6h/porteur.se de projet
90% hors cadre Familial 43% plus de 40 ans 55% de Femmes	Dont 90% hors cadre Familial 58% plus de 40 ans 58% de Femmes	89% hors cadre Familial 53% plus de 40 ans 51% de Femmes
* certaines personnes sont comptabilisées dans les volets 1 et 2 du fait de changement de phase en cours d'année		

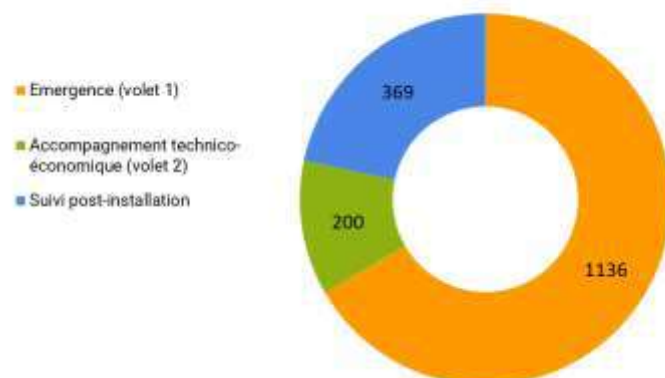
Dossiers déposés: 50 DNA - 62 DJA

(une année atypique, avec des incertitudes liées aux nouveaux dispositifs et délais de mise en œuvre)

Evolution du nombre de porteur.ses de projet accompagné.e.s



Porteur.se.s de projet accompagnés en 2025



FOCUS SUR LE PROJET FACT



Pénibilité du travail et qualité de vie : sécuriser les installations en agriculture paysanne

Porté par cinq ADEAR (09, 30, 32, 48 et 82) en partenariat avec des structures de profils différents (INRAe, Réseau Civam, Solidarité Paysans Occitanie, MSA, Psychologue du travail, etc) et accompagné par l'ARACT Occitanie et Alexandra Hossard (consultante Hep!), ce projet ambitionne de co-construire des outils et une méthodologie d'accompagnement visant à mieux prendre en compte les questions de qualité de vie au travail dès la conception du projet d'installation et lors du suivi post-installation.

En 2025, l'accueil de Pauline VERRON (stagiaire en master2) a permis de réaliser des entretiens exploratoires auprès de professionnel·le·s du secteur, une étude quantitative (questionnaire en ligne) et une étude qualitative (entretiens semi-directifs auprès de porteuses et porteurs de projet, et de personnes récemment installées). La restitution des résultats début septembre auprès des partenaires nous a amené à mieux comprendre (i) les représentations de la pénibilité ; (ii) l'importance des trajectoires des individus dans les ressentis mais aussi la prédominance de certains facteurs clés ; (iii) et les mécanismes menant à une projection permanente et une évolution constante de la pénibilité au cours de la vie d'une ferme.

Retrouvez [la synthèse de l'étude sur ce lien](#).

Les rencontres annuelles de novembre 2025 s'inscrivaient dans cette thématique. Ces deux jours ont permis de rassembler une trentaine de personnes : salarié·e·s et administrateur·rice·s de notre réseau, partenaires du réseau InPACT et partenaires du projet. L'occasion pour nous de partager plus largement les résultats de l'étude et également d'initier un travail collectif sur le parcours d'accompagnement et les outils spécifiques à mobiliser sur la question du travail. Nous avons pu bénéficier de l'expérience d'Alexandra HOSSARD, consultante à Hep!, qui a proposé un focus sur 3 axes autour de la pénibilité en nous extrayant du monde 100% agricole.

En parallèle, des GT se sont mis en place afin d'analyser les pratiques d'accompagnement et ainsi identifier des leviers pour travailler avec les porteur·se·s de projet et les paysan·ne·s sur les difficultés rencontrées et responsables de mal-être.

Le projet se poursuivra en 2026 et doit aboutir à des fiches « outils » ou « méthodes » pour l'accompagnement.



GAEC ferme du Pibeste
©ADEAR 65

AGIR POUR LA TRANSMISSION DES FERMES



Travailler sur la transmissibilité des fermes dès l'installation

Si la thématique de la transmission connaît un regain d'intérêt ces dernières années avec des moyens ciblés (AITA, dispositif de la Région), les enjeux restent immenses, et les questions posées par le renouvellement des générations sont des questions sociétales qui doivent dépasser les intérêts de court terme. C'est une agriculture paysanne que nous défendons : respectueuse de l'humain, du territoire et de ses ressources, en capacité de s'adapter aux changements climatiques pour continuer à produire une alimentation de qualité destinée à des marchés de consommation locaux.

En Occitanie, on constate que le taux moyen de remplacement des chefs d'exploitation était d'à peine 61% entre 2018 et 2020. Dans certains départements, ce taux moyen est même inférieur à 50%. Or les effectifs des actifs agricoles proches de la retraite sont conséquents : ainsi, 40% des chefs d'exploitation avaient plus de 55 ans en Occitanie en moyenne sur 2018-2020¹.

Les ADEARs-TV sont aujourd'hui reconnues comme des structures proposant une expertise dans la facilitation du processus de transmission des exploitations. Notre réseau a développé des savoir-faire spécifiques et reconnus en la matière, en plaçant l'humain au centre de la transmission, et augmente significativement ses efforts dans ce domaine depuis plusieurs années en s'efforçant de lutter contre une dynamique qui favorise l'agrandissement et la concentration des fermes. En menant également une réflexion sur la transmissibilité des fermes dès l'installation, le réseau des ADEARs-TV entend souligner et apporter des réponses aux impensés qui freine les transmissions. Les ressorts intimes de cette transition professionnelle ne sont en effet pas assez accompagnés, alors qu'on demande le plus souvent aux cédant-es de quitter leurs maisons et de vendre leurs fermes à un prix acceptable pour un porteur de projet, quand bien même les montants de retraites

¹ Source : Agri'scopie 2023, CER France, Chambres d'agriculture Occitanie

agricoles sont dérisoires. La transmission est un sujet complexe, les parcours de chacun sont singuliers : l'accompagnement humain proposé par les accompagnateur·rices des ADEARS-TV est essentiel au renouvellement des générations agricoles.



Repérage et sensibilisation des paysans proches de la retraite

Le financement spécifique prévu dans le cadre de l'AITA volet 6 et dédié au repérage et à la sensibilisation des cédant·es est particulièrement important à maintenir : il permet de faire vivre à une échelle locale, une véritable culture de la transmission, un « bruit de fond » qui donne à voir les différents enjeux et qui mobilise une grande diversité de partenaires pour que tous les agriculteurs se sentent concernés par la transmissibilité de leur ferme, et que tous les cédants pensent à se faire accompagner.

En 2025 le réseau des ADEARS-TV d'Occitanie a consacré 286 jours de travail au repérage et à la sensibilisation des cédants (valeur stable). Les actions sont très diversifiées et visent à faire connaître les accompagnements proposés par les ADEARS-TV ainsi qu'à établir des partenariats durables localement pour toucher un large public et sensibiliser aux enjeux de la transmission : ces partenariats concernent les collectivités locales, les associations ou syndicats de producteurs, les Cuma, SAFER, MSA, etc. Ce travail de fond de notre réseau s'est intensifié ces dernières années pour répondre aux enjeux du nécessaire renouvellement des générations agricoles. Bien qu'il s'agisse d'un travail de longue haleine, il commence à porter ses fruits : les effets positifs sont réels sur nos actions d'accompagnement à la transmission et à l'installation et c'est un véritable atout pour initier des cycles d'accompagnement à la transmission.



Exemples d'événements de sensibilisation organisés dans le réseau des Adear-TV en 2025

Les financements issus du programme AITA 2025 ont notamment permis différentes actions :

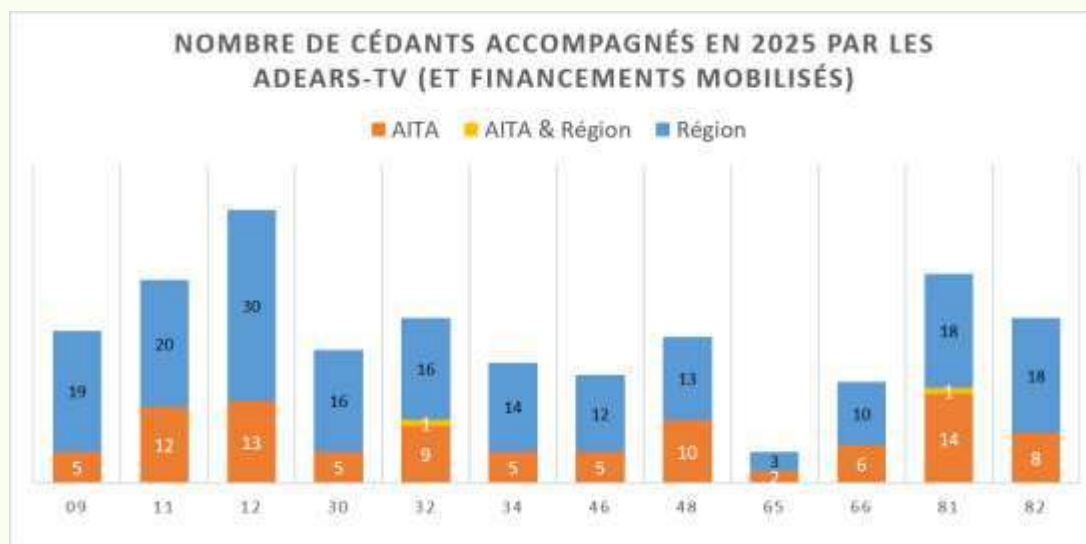
- Café transmission : ces temps conviviaux sont parfois organisés avec des structures partenaires, ce qui permet de toucher un large public. Cependant, l'expérience montre que le public cible est difficile à mobiliser et nécessite une sensibilisation amont très importante
- Communications grand public (articles dans la presse locale, podcasts, réseaux sociaux ...)
- Démarchage direct : ce démarchage s'effectue par téléphone et permet un échange personnalisé avec les (futurs) cédants pour répondre à leurs interrogations spécifiques

- Événementiels grand public : conférences débats, organisation de fêtes paysannes, séminaire de travail avec des partenaires, ciné débat. Ces initiatives permettent de toucher des cédants dans un cadre moins formel et plus convivial
- Rencontres partenariales avec d'autres acteurs agricoles du territoire (élus, mais aussi les techniciens d'OPA dont chambres d'agriculture et filières) : elles favorisent une approche territoriale des enjeux de la transmission. Ces rencontres permettent notamment de sensibiliser sur les enjeux et les parcours de transmission et d'améliorer la visibilité des accompagnements proposés par les Adears-TV



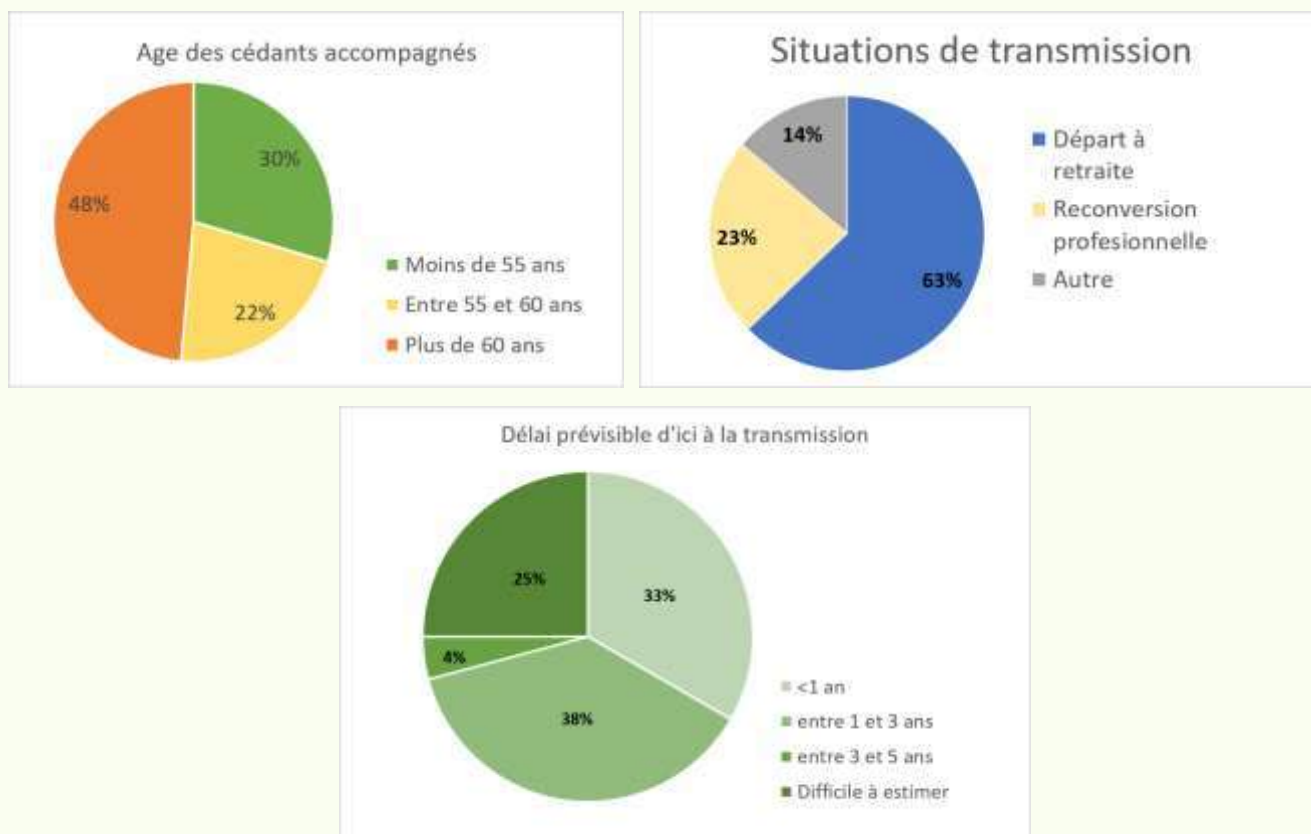
Accompagnement des cédants et clarification du projet de transmission

En 2025, ce sont 285 cédant-es qui ont été accompagnés dans leur transmission par le réseau des Adears-TV (ils étaient 266 en 2024) – sans comptabiliser les personnes accueillies dans les Point accueil transmission. Cela a représenté 127 jours d'accompagnement financés par l'AITA – hors PAT, auxquels s'ajoutent 123 jours pour la formalisation et le suivi des petites annonces et la mise en lien avec des repreneurs potentiels, et 319 jours d'accompagnement financés par la Région en 2025.



Depuis 2024 la région Occitanie déploie un dispositif de financement spécifique pour l'accompagnement des cédant-es (chefs d'exploitation sans repreneur identifié) en parallèle des possibilités d'accompagnement permises traditionnellement par l'AITA. Ce financement a permis d'accompagner 66% des cédants reçus par notre réseau en 2025. Toutefois, le financement AITA reste déterminant et complémentaire car il permet d'accompagner les cotisants solidaires, les retraités ou les propriétaires de foncier et de bâtiments qui sont exclus du dispositif financé par la Région Occitanie. Or ces profils de cédants sont aussi en mesure de transmettre des fermes à de porteurs de projet.

Certaines personnes anticipent peu leur transmission et nous sollicitent à peine 1 an avant leur départ à la retraite, d'autres nous contactent 5 à 7 ans avant, en vue de transmettre leur ferme progressivement, ce qui facilite généralement les choses. En effet, **les accompagnements s'inscrivent dans un temps long et se concrétisent rarement par une transmission dès la première année d'accompagnement.** Cette disparité nous oblige, tout comme dans le cadre de l'installation, à conduire des accompagnements sur mesure pour répondre aux besoins exprimés.



Mise en relation cédants-repreneurs : faciliter la prise de contact et le dialogue

Sur l'ensemble de ces actions les ADEARs-TV ont réalisé 188 jours de travail financés par l'AITA en 2025 (c'est moins qu'en 2024 – 220 jours), principalement consacrés à la formalisation et au suivi des petites annonces, ainsi qu'à la mise en lien avec les repreneurs (voir paragraphe précédent). Il s'agit d'une étape essentielle de la transmission des fermes. C'est également une étape à haut risque où se rencontrent les rêves et aspirations de porteurs de projet et les inquiétudes et appréhensions des cédants. La présence d'un tiers est facilitante et permet de prendre en compte les besoins de chacun pour que les échanges et les éventuelles négociations puissent se tenir sereinement. Cet accompagnement peut prendre différentes formes :

- Accompagnement relation cédants-repreneurs : point essentiel pour la réussite de la transmission, il fluidifie les échanges et évite toute sorte de malentendus tout en sécurisant la phase de négociation
- Annonces (et mise en lien) : la rédaction elle-même demande de la clarté sur les éléments à céder et sur le projet du cédant. La diffusion peut se faire par différents canaux : site internet des structures, médias locaux, plateforme cartographique de l'ARDEAR Occitanie, RDI, réseau InPACT etc... Un temps de remise à jour et d'adaptation des annonces est parfois nécessaire quelques mois après la première publication. Cette action intègre fréquemment les sollicitations des potentiels repreneurs et leur mise en lien avec le cédant.
- Événementiel grand public et rencontres cédants-repreneurs (visites de fermes à céder, témoignages, échanges et débats sur la transmission) parfois en partenariats avec des acteurs locaux. Ces actions rendent les fermes à céder plus visibles pour susciter des candidatures.

- Sensibilisation à la reprise de fermes (dont scénario de reprise avec BPREA) : cette action est destinée à sensibiliser les porteurs de projet et les stagiaires BPREA à l'intérêt et aux avantages de reprendre une ferme existante plutôt que de créer sa propre ferme.

En 2025, l'ARDEAR Occitanie a également coordonné l'édition d'une plaquette de présentation de la plateforme participative régionale en ligne qui permet de répertorier les fermes à reprendre en Occitanie. Petit à petit, cet outil se démultiplie sur le territoire pour permettre aux porteurs de projet de visualiser les annonces en cours. La plaquette (un flyer grand public) a été imprimée à 15 000 exemplaires de façon à assurer une large diffusion dans chacun des départements d'Occitanie. L'animation de cette plateforme s'est également poursuivie, ce qui a permis d'étendre la couverture géographique des annonces publiées.



CEFI - Un dispositif qui continue à faire ses preuves

Ce dispositif Contrat Emploi Installation Transmission (CEFI), a été initié en 2007 par la région Midi Pyrénées et s'est ouvert à toute la Région Occitanie à partir de 2018. Il offre aux candidats à l'installation désirant s'installer hors cadre familial, l'opportunité de réaliser un stage chez un agriculteur afin de préparer leur première installation agricole par reprise ou association. Il répond ainsi aux enjeux de renouvellement des générations et s'inscrit également dans la tendance de développement de l'agriculture de groupe. C'est l'occasion pour le futur installé :

- De comprendre et s'intégrer dans le fonctionnement de l'exploitation
- De tester l'activité sur une période et un espace approprié au projet
- D'acquérir les connaissances pratiques indispensables et de mesurer celles qui restent à acquérir
- D'établir un lien de confiance privilégié avec le cédant ou les futurs associés afin que la transmission ou l'association se fasse dans les meilleures conditions.

En 2025, la Région a renouvelé l'appel d'offre concernant les CEFI. L'ARDEAR Occitanie en a été à nouveau attributaire. Des modifications de procédures ont nécessité de nombreux allers retours entre la Région, l'ASP, France Travail, l'ARDEAR et les accompagnateur·rices de CEFI pour permettre la remise en route du dispositif qui a été interrompu pour raisons administratives de mars à juillet 2025. Les pages de notre intranet Wiki concernant les CEFI ont également dû être complètement revues pour s'adapter au nouveau marché CEFI. Cela a nécessité un travail de fond important, dans un calendrier contraint.

A noter que le BPU (bordereau de prix unitaire) fixé par la Région est passé de 400 € à 395 €, et le suivi pédagogique des stagiaires a été plafonné à 3.5 jours au lieu de 4 précédemment.



Perspectives pour l'accompagnement de la transmission

Au vu de l'urgence des enjeux de la transmission, les besoins sont importants et mériteraient des financements clairs, conséquents et pérennes de façon à valoriser le travail accompli et la qualité des partenariats engagés, en vue de transmissions nombreuses et réussies.

Concernant l'accompagnement proprement dit, des articulations et des complémentarités ont pu être trouvées entre l'AITA et le dispositif financé par la Région Occitanie. Mais les incertitudes qui pèsent sur le devenir de l'AITA avec la mise en place du FSA sont inquiétantes : en effet, le volet 6 de l'AITA démontre années après années toute sa pertinence dans le contexte actuel où la transmission agricole est un enjeu incontournable pour le maintien d'agriculteurs sur le territoire et pour la garantie de notre souveraineté alimentaire. Ce financement spécifique permet de faire vivre à une échelle locale, une véritable culture de la transmission, un « bruit de fond » qui donne à voir les différents enjeux et qui mobilise une grande diversité de partenaires pour que tous les agriculteurs se sentent concernés par la transmissibilité de leur ferme, et que tous les cédants pensent à se faire accompagner. C'est en effet une diversité de fermes et de cédant-es qu'il s'agit d'accompagner (agriculteur-rices à titre principal ou secondaire, cotisant-es secondaires, retraité-es, propriétaires de foncier ou de bâti agricoles). Nous considérons d'ailleurs que toutes les fermes sont transmissibles : si certaines nécessitent des transformations, des transitions ou des restructurations, et notre réseau peut aider cédants et porteurs de projet à réfléchir ensemble au devenir de ces fermes pour éviter l'agrandissement des structures, tout en favorisant des dynamiques rurales bénéfiques au territoire, respectueuses de l'environnement et garantes d'une alimentation locale et de qualité.



FOCUS SUR LE PROJET TR'OCC :

Des paysan.nes demain : Leviers pour les TRansmissions et transitions agricoles en OCCitanie

Le projet TR'OCC a démarré fin 2024 avec l'objectif de favoriser le renouvellement des générations et les transitions agroécologiques via l'accompagnement de la transmission et l'action collective sur le devenir du patrimoine foncier et bâti. Ce travail concerne en particulier les fermes inscrites dans des filières peu attractives et présentant des équipements et capitaux difficiles à transmettre.

S'appuyant sur 12 partenaires d'horizons différents, il permet une approche multipartenariale particulièrement pertinente pour aborder la complexité des transmissions, et crée une véritable dynamique régionale sur la question en associant des ADEAR, Terre de Liens, la SAFER, les espaces test, la recherche, la Foncière Occitanie, des filières et des collectivités territoriales.

Le projet se décline en 3 sous-objectifs et les résultats sont déjà tangibles :

Axe 1 Donner accès aux ressources et outils existants en faveur de l'accompagnement des transmissions, avec la mobilisation d'expériences de transmissions vécues via des modules en ligne et l'alimentation du Répertoire des savoir-faire paysans

- Mise en ligne d'un site collaboratif www.trocc.fr qui intègre une Ressourcerie et des parcours en ligne, ainsi que les principaux résultats du projet

- Publication de fiches illustrant la transmission et la restructuration de fermes sur le Répertoire des savoirs faire paysans

- Construction d'une offre de formation à destination des cédants qui sera testée en 2026-27

Axe 2 Accompagner la transmission de fermes en situations particulières (fermes à gros capitaux et/ou aux productions peu attractives) pour favoriser la transition agroécologique en s'appuyant sur une diversité d'acteurs des territoires

- Approche de la complexité des transmission, mises en lien à l'échelle de filières ou du territoire (3 stages étudiants)

- Accompagner les porteurs de projets en vue de la reprise de fermes à gros capitaux (mise en valeur d'initiatives d'accompagnement de collectifs émergents, d'espaces test et de sensibilisation)

Axe 3 Mobiliser les territoires autour de la question de la propriété agricole en démontrant la nécessité de coopération pluri-acteurs sur le foncier agricole, ainsi que l'intérêt des dispositifs de portages fonciers

- Former et outiller les collectivités à la stratégie foncière grâce à une animation spécifique le « Défi Tr'Occ »

- Valoriser les expériences collectives d'animation foncière existantes et faire émerger des initiatives locales

Le projet se terminera en juin 2027 après un séminaire de clôture.





Journée salarié-e-s Occitanie
juin 2025

UN RESEAU QUI SE FORME



Se former et échanger... pour se professionnaliser

Notre réseau d'accompagnateur·rice·s a acquis, au fil des années, de nombreuses compétences sur l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises agricoles. Il s'est aussi renforcé sur des thématiques clés comme l'accompagnement des cédants à la transmission ou encore l'ingénierie de formation.

Mais accompagner, ce n'est pas seulement transmettre des connaissances techniques : cela demande aussi des compétences d'écoute, des capacités d'organisation et une posture professionnelle mêlant empathie et distanciation. Tout cela ne s'improvise pas, ces compétences doivent être régulièrement nourries et actualisées, notamment face aux évolutions institutionnelles et aux défis auxquels sont confronté·e·s les paysan·ne·s, qu'ils soient installé·e·s ou en phase d'installation.

C'est pour répondre à ces besoins que notre réseau organise régulièrement des formations à destination des salarié·e·s. En 2025, la dynamique a repris progressivement avec 6 formations réalisées, soit 10 journées de formation au total, qui ont permis de former 33 salarié·e·s et 10 administrateur·rice·s départementaux. Ces sessions ont contribué à consolider les compétences du réseau et à créer des temps d'échanges précieux entre pairs.

En 2025, les admins et salarié-e-s du réseau ont ainsi participé aux formations suivantes :

2 jours	<i>Co-construire les bases de la relation employeurs-salariés</i> Amélie PELLETIER (Conf' Nationale) / Carcassonne
2 jours	<i>Accompagner les collectifs agricoles, Petit manuel de l'accompagnement relationnel</i> - Guillaume MASSEIN / Narbonne
2 jours	<i>Commercialisation – Volet commercialisation dans le cadre de l'accompagnement</i> - Estelle OLIVE (TV34) / Lattes
1 jour	<i>Nouvelles pratiques d'accompagnement : CEFI, le stage de parrainage et l'accompagnement paysan</i> - Fanny Thuault (ARDEAR) / Toulouse
2 jours	<i>Commercialisation – Volet commercialisation dans le cadre de l'accompagnement</i> - Estelle OLIVE (TV34) / Toulouse
1 jour	<i>Maintenir des liens d'équipe en situation difficile en préservant le bien-être de chacun-e</i> - Lise VORGY / Maruéjols lès Gardon

LES PERSPECTIVES DE FORMATIONS EN 2026

- Premiers secours en santé mentale (2 sessions)
- Analyse économique d'un projet agricole
- CEFI – focus sur les aspects relationnels
- Analyse de pratiques professionnelles
- Rapport à l'Argent
- Formation tableur Excel

Des ateliers RH complètent l'offre en dehors des dispositifs de formation.



Une journée pour les salarié-e-s du réseau Occitanie

En juin 2025, l'ARDEAR Occitanie a organisé pour la huitième année consécutive la journée des salarié-e-s du réseau, au Domaine de Saint-Martin, à Agde.



Au-delà du plaisir de se retrouver et de renforcer les liens entre collègues, la journée des salarié-e-s 2025 a permis de prendre un temps collectif pour réfléchir à nos pratiques et à nos conditions de travail. Plusieurs outils ont été utilisés pour ouvrir la discussion : cartographie des marges et contraintes, travail autour des différentes facettes de nos missions (ce qui est prescrit, ce que l'on fait réellement et ce que l'on vit au quotidien), et utilisation de l'outil MSA pour exprimer nos ressentis sur

la fatigue, le stress et le plaisir au travail. Ces échanges ont mis en évidence à la fois les difficultés rencontrées par chacun-e et les leviers d'action possibles lorsqu'on agit ensemble.

La journée a également été l'occasion de partager des ressources et des expériences issues du réseau : outils développés par certaines ADEAR, apports autour des dispositifs OCAPIAT, présentation d'une enquête du syndicat ASSO-Solidaires ou encore pistes de réflexion sur la mise en place de référent-e-s « SOS mal-être ». Enfin, un temps d'échange plus créatif a permis d'identifier collectivement des besoins communs et d'imaginer des solutions concrètes. En somme, cette journée a ouvert des pistes très utiles pour mieux s'outiller, renforcer nos coopérations et continuer à améliorer nos conditions de travail.

LES PERSPECTIVES POUR LA JOURNÉE DES SALARIÉ-E-S 2026

L'ARDEAR Occitanie et le réseau des ADEARs-TV poursuivent leur engagement à offrir aux salarié-e-s un espace d'échange et de réflexion sur leurs pratiques et conditions de travail. Conçue à partir des bilans de l'année 2025, cette rencontre vise à offrir aux équipes un espace privilégié pour s'extraire du quotidien et poser un regard réflexif sur leurs pratiques professionnelles. À travers des dispositifs d'Analyse de Pratiques (APP) et des ateliers comme le Photolangage inversé, elle permet d'aborder collectivement des enjeux transversaux complexes tels que la gouvernance ou la circulation de l'information au sein de nos structures. Enfin, en intégrant un suivi continu du bien-être au travail en comparaison directe avec les indicateurs de 2025, cet événement formalise la trajectoire de montée en compétences collective et de structuration durable de notre réseau régional.



Mutualisation pour la certification Qualité des formations



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



En 2024, une réflexion avait été initiée afin de définir un fonctionnement mutualisé compatible avec le décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023. Il avait été décidé la mise en place d'un

système de mise à disposition dès lors que les salarié-e-s des ADEAR intervenaient en tant que formateur ou formatrice pour les formations portées par l'ARDEAR Occitanie. Au 1^{er} trimestre 2025, nous avons poursuivi la finalisation des nouveaux documents cadrant ce système mutualisé avec un avocat spécialisé (Laurent RIQUELME).

L'obligation pour les organismes de formation d'être certifié Qualiopi a été étendue aux organismes demandant les fonds VIVEA dès avril 2025. L'ADEAR du Tarn a alors décidé d'intégrer le groupe au 2nd semestre 2025 afin de pouvoir representer des formations au 1^{er} semestre 2026.

Avec l'intégration de 3 nouvelles structures (ADEAR 65, ADEART et ADEAR82) en moins d'un an, l'année 2025 a été consacrée en grande partie au tuilage et à la consolidation du groupe. L'arrivée de nouvelles personnes a également été l'occasion de reposer nos procédures.



La poursuite des formations certifiantes pour nos porteurs de projet

Les formations proposées par les ADEARS-TV pour les porteur-se-s de projet en phase d'émergence et de construction de projets d'installation, constituent l'un des piliers essentiels à la définition de projets viables et vivables pour les futurs paysans. Cependant depuis 2019, le financement des formations pour les porteurs de projet d'installation par VIVEA s'est fortement contraint.

En réponse à cette situation, l'ARDEAR Occitanie a intégré dès 2020 un groupe de travail national visant à déposer des demandes d'enregistrement de certifications au répertoire spécifique de France Compétences.

Depuis 2022, l'ARDEAR Occitanie est co-certificatrice de la formation certifiante « Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne » (RS7135, ex-RS 5944) avec l'ARDEAR AURA, l'ARDEAR PACA et la FADEAR. Dans ce cadre, nous participons à l'animation de la certification professionnelle (participation aux comités décisionnels et fonctionnels, veille réglementaire) et à l'accompagnement des organismes de formation habilités (dont 4 actuellement en Occitanie : Addear de l'Aveyron, Adear du Gers, Terres Vivantes et Maison Paysanne de l'Aude).

En 2025, l'ARDEAR Occitanie a également participé aux groupes de travail visant à déposer une troisième certification : « Structurer son projet de création ou reprise d'activité en agriculture paysanne ». Ce projet de certification s'appuie sur le dispositif « de l'idée au projet » et a été déposé auprès de France Compétences en décembre 2025. Il est porté en partenariat avec 3 autres structures : l'ARDEAR Grand-Est, CAP44 et la FADEAR.

Enfin, du temps de travail a été consacré à la mise en œuvre de la gouvernance et du fonctionnement global des certifications au niveau national.



Journée réseau,
mars 2025

UN RÉSEAU QUI SE DÉVELOPPE ET SE RÉINVENTE



Un réseau, des réseaux

L'ARDEAR Occitanie et ses membres sont aussi actifs au sein de la **FADEAR et d'InPACT National et Occitanie**. Ce sont des espaces d'échanges sur les pratiques d'accompagnement, les enjeux de l'agriculture de demain. Ces espaces d'échanges permettent l'enrichissement des réflexions, des pratiques, et de construire et relayer des plaidoyers plus forts en faveur de l'agriculture paysanne. L'ARDEAR Occitanie a ainsi participé en 2025 :

- Tous les mois l'un des salariés de l'ARDEAR Occitanie participe au temps d'échange des ARDEAR en visio organisé par la FADEAR.
- Tout au long de l'année, les salarié·e·s sont allé·e·s à la rencontre de plusieurs ADEAR (09, 30, 32, 46, 65, 81) afin de renforcer les liens de notre réseau et échanger sur les dynamiques et stratégies à l'œuvre.
- Le 10 octobre à Bagnolet : participation aux Journées des salarié·e·s du réseau Conf'-ADEAR
- Le 5 juin nous avons participé à l'AG physique de InPact Occitanie à Armissan (11) comprenant un atelier spécifique sur le projet FAPO.



Rencontres AgriColl

©ADDEARG

NOTRE TRAVAIL DE PLAIDOYER

En tant que structure régionale, l'un des rôles de l'ARDEAR Occitanie est de **faire connaître et reconnaître les réalités vécues par les porteur-se-s de projet et les cédant-e-s**, la valeur de leurs projets d'installation ou de transmission pour les territoires, et la qualité de l'accompagnement réalisé par les ADEARs-TV. Elle mène ainsi un travail de **concertation et de co-construction des plaidoyers** avec les structures départementales. C'est un travail de long cours, qui a pris encore plus de relief en 2025 avec la nouvelle loi d'orientation agricole et la préparation de FSA.



Contribution à la politique régionale de l'installation et de la transmission et préparation de l'expérimentation FSA

L'ARDEAR Occitanie participe aux rencontres et groupes de travail organisés par le Conseil Régional pour construire et faire évoluer la politique de l'installation agricole en région. Elle associe dès que c'est possible les ADEARs-TV départementales pour participer à ces événements et rapprocher les débats des réalités de l'accompagnement et des porteurs de projet. En amont de ces réunions, elle organise la collecte et la remontée des informations disponibles, ainsi que des temps de réflexion mutualisés de façon à préparer au mieux ses contributions.

Date	Thématique
29 /01/2025	DNA, date de démarrage, étude technico économique
28/02/2025	DJA, clarification AAP
11/04/2025	DJA avec diversification et produits transformés
19/05/2025	DJA avec diversification et produits transformés
21/05/2025	Agriculture au féminin
28/05/2025	DJA et congé maternité
09/09/2025	Evolution du PE
12/09/2025	Préparation évolutions AAP DNA et DJA
18/09/2025	Evolution du PE
01/10/2025	Préparation évolutions AAP DNA et DJA
05/11/2025	Evolution du PE
09/12/2025	Procédure modification PE
10/12/2025	Révision notice DJA

Le réseau a également participé à

- 12 réunions FAQ sur la DJA (et DU)
- Une session du comité régional d'expert avec la mobilisation d'une accompagnatrice de l'ADDEAR12
- Un CRIT (et un préCRIT) où les travaux de Terres Vivantes ont été mis en avant avec la présentation d'une étude socio-technico-économique des fermes suivies dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales

En 2025, l'ARDEAR Occitanie a ainsi répondu à de nombreuses sollicitations de la Région dans le cadre de l'évolution des dispositifs d'aide à l'installation et à la transmission. L'ARDEAR Occitanie s'est montrée force de proposition pour permettre une meilleure adéquation de ces dispositifs aux besoins des publics cibles car actuellement, une partie non négligeable des porteurs de projet accompagnés par notre réseau s'installe sans aide financière. Ces échanges techniques ont également pu être portés auprès du Vice-Président Vincent Labarthe en janvier 2025.

Parallèlement, l'ARDEAR Occitanie a démarré un travail de veille en lien avec le réseau InPACT pour garantir la mise en place d'un FSA pluraliste et ouvert. Pour ce faire, la DRAAF et la Région ont été sollicitées, ce qui a donné lieu à des rendez-vous avec Olivier Rousset (DRAAF) et Vincent Labarthe en Octobre 2025. Il a été fait appel à leur vigilance pour conserver l'esprit de pluralisme et d'équité voulu par la LOSARGA. L'ARDEAR Occitanie a également assuré un travail de coordination pour garantir l'intégration des structures départementales du réseau des ADEARs-TV lors de l'expérimentation FSA prévue au 1^{er} semestre 2026 en Aveyron et dans l'Hérault.



Défense du réseau des ADEARs-TV et de ses spécificités associatives

En 2025, la Commission plaidoyer de l'ARDEAR Occitanie a travaillé à l'élaboration de Propositions pour des financements publics plus sécurisants et plus efficaces ([lien vers le document](#)).

Le réseau des ADEARs-TV d'Occitanie rencontre en effet depuis quelques années de graves difficultés de financements mettant en péril ses activités et les services rendus à la politique agricole régionale. Nos structures peinent à financer des actions qui sont pourtant d'utilité publique, et qui sont annoncées comme enjeux prioritaires par nos élus, que ce soit au niveau de l'Etat, des Régions ou des Départements : renouvellement des générations agricoles, relocalisation des approvisionnements alimentaires, santé et protection des ressources naturelles, dans un contexte de crises climatiques et internationales.

Charge de travail non financée, taux de subventions insuffisants, course aux appels à projet chronophages et incertains, cette précarité financière a des impacts concrets : dégradation des conditions de travail, risque de dégradation de l'accueil et de l'accompagnement des publics au détriment de la mise en œuvre des dispositifs de politique agricole régionale. Nos structures associatives n'ont pas de but lucratif et reposent sur l'investissement de bénévoles non indemnisés et d'équipes salariées impliquées. C'est pourquoi nous avons souligné auprès de nos financeurs la nécessité de faciliter les modalités de financement des projets afin de sécuriser et conforter nos actions en faveur du renouvellement des générations en Occitanie : pour des paysan·nes nombreux·ses, aux profils et aux productions diversifiées.



©ADDEARG

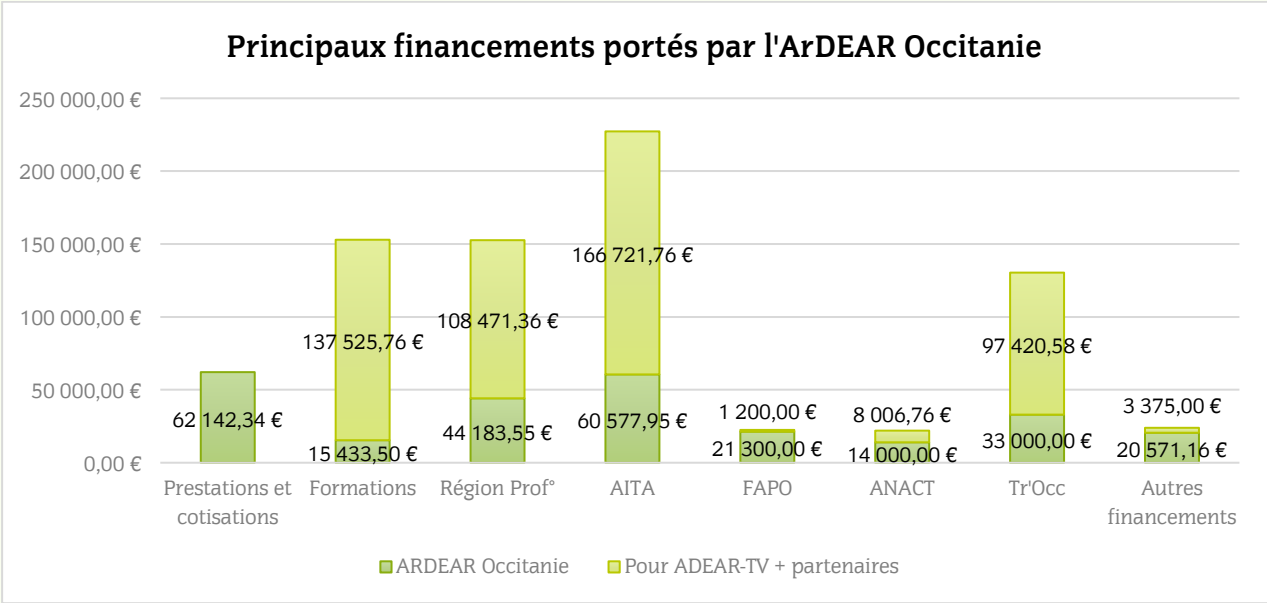
LE FINANCEMENT DE L'ARDEAR



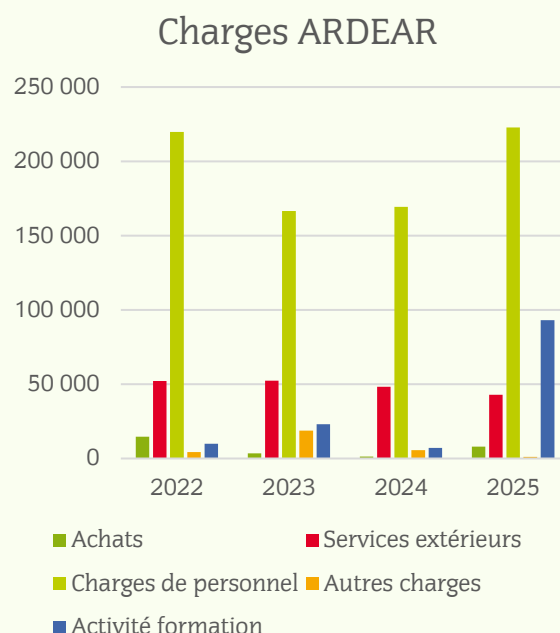
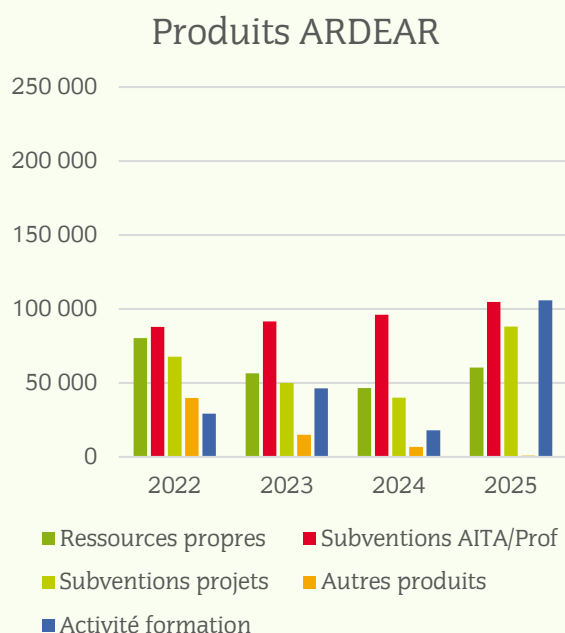
Les finances de l'ARDEAR Occitanie en 2025

Comme chaque année, l'ARDEAR Occitanie a participé activement au portage de plusieurs dossiers de financements pour les membres du réseau des ADEARs-TV. Le nombre de dossiers portés par l'ARDEAR pour les ADEARs du réseau reste assez conséquent en 2025 : 522 721€ en 2025, soit 66% des sommes reçues de la part des financeurs. Le temps consacré par les salariées régionales aux négociations nécessaires au montage de ces dossiers, souvent peu ou pas financés, et à leur bilan augmente chaque année. Cet engagement témoigne de la détermination de l'ARDEAR Occitanie à soutenir et renforcer son réseau.

En 2025, ce portage concerne comme chaque année, deux subventions majeures l'AITA et Professionnalisation. Vient se rajouter en 2025, le financement CASDAR Tr'Occ et le projet ANACT. Le portage lié à la formation concerne principalement les ADEARs de l'Ariège, du Gard et du Tarn-et-Garonne.



Analyse du budget 2025



En 2025, les produits de l'ARDEAR Occitanie s'élèvent à 359 941 €, soit une hausse de 152k€ par rapport à 2024. Il est important d'attirer l'attention sur le fait que, suite à l'application du décret n° 2023-1350 du 28/12/2023 (portant encadrement de la sous-traitance des organismes de formation), nous avons intégré dans la comptabilité de l'ARDEAR Occitanie, les sommes reçues par les OPCO. Les années précédentes, ces sommes transitaient sur le bilan de l'ARDEAR, sans avoir un impact sur notre compte de résultat. De la même manière, toutes les dépenses liées aux formateurs et temps administratifs passés par les départements, ont aussi un impact sur notre compte de résultat. L'activité formation a représenté en 2025 :

- 106k€ de bénéfice, lié aux formations encaissées directement par l'ARDEAR mais aussi les formations VIVEA, CPF, France Travail et des prestations CFFPA.
- De l'autre côté, les dépenses liées à l'activité formation, ont été de 93k€.
- Cela nous fait un bilan positif pour l'ARDEAR Occitanie de 13k€

Quand nous écartons les montants liés à la formation, nous avons en 2025 une variation des produits +65k€. Cette hausse s'explique principalement :

- Par une augmentation des subventions projets (+48k€), notamment liée :
 - Projet CASDAR Tr'Occ +23k€. Il s'agit de la deuxième année.
 - Projet ANACT +12k€
 - Projet CASDAR AGIR +5k€
 - Projet Région Occitanie + Inclusive +5k€
 - Fondation Chanel, via l'ARDEAR Auvergne-Rhône-Alpes 3k€
- Une augmentation des prestations de services +17k€, notamment :
 - Certification de l'Idée au Projet +7k€
 - Convention SOL : +3k€
 - Convention InPact : +7k€

Côté dépenses, les charges ont aussi augmenté de **+50k€**, et cela concerne principalement les charges de personnel. Cela s'explique pour trois raisons :

- CDD de 4 mois de Simon, pour la finition du projet FAPO +10k€
- Première année à 4 salarié-es 35k€ (3,9 ETP versus 3,59 en 2024)
- L'accueil de 2 stagiaires en 2025 pour le projet FACT et Tr'Occ 7k€

Les autres dépenses de structure ont légèrement varié en 2025, mais avec un impact moins important (-3k€)



Perspectives pour 2026

Le résultat de l'exercice 2025 de -7k€ montre l'effort de l'équipe salariée pour redresser les finances de l'ARDEAR Occitanie (-24k€ en 2024). Cependant, bien qu'un effort majeur ait été fait pour structurer des projets complémentaires au fonctionnement (FAPO, Tr'Occ, ANACT, Chanel, Région + Inclusive, AGIR), cela n'a pas suffi pour retrouver à nouveau un résultat complètement à l'équilibre. Ce résultat montre également que notre équipe de travail commence à avoir une certaine maturité et que la période tumultueuse que nous avons vécu en 2023 et 2024 commence à rester loin derrière nous. Ainsi, l'année 2025 a **été une année de relance et de construction pour l'avenir**. L'équipe en place a mis l'accent sur la structuration de nouveaux financements et la relance du pôle formations (nous avons fait +60% de formations ARDEAR en 2025).

Pour l'instant, on s'attend encore à un budget serré en 2026, mais plusieurs pistes de financement sont en cours et pourraient venir améliorer la situation. Après les années passées, 2026 s'annonce comme **une année de nouvelles opportunités pour l'ARDEAR Occitanie**.

ACRONYMES

AGIR	CASDAR démultiplication 2025-2027. Agriculture de Groupe, Installation Réussie : les Agris installent des agris
AITA	Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture
ARDEAR Occitanie	Association régionale pour le développement de l'emploi agricole Occitanie
ATAG	Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe
CASDAR	Compte d'Affectation Spécial au Développement Agricole et Rural
CEFI	Contrat Emploi Formation Installation
CEPPP	Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CRIT	Comité Régional Installation Transmission
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DNA	Dotation Nouvel Agriculteur
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts
ENSAT	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse
ENSFEA	Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Agricole
ETP	Équivalent temps plein
FADEAR	Réseau de l'agriculture paysanne, fédérant l'ensemble des ADEAR départementales et régionales
FAPO	Les Futurs de l'Agroécologie Paysanne en Occitanie
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FSA	France Services Agriculture
InPACT Occitanie	Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale, plateforme associative issue du rapprochement de réseaux associatifs agricoles (Fédération régionale des CIVAM d'Occitanie, Accueil Paysan, Terre de Liens, Terracoopa, Nature et Progrès 11, ARDEAR Occitanie)
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (financé par le FEADER)
OCAPIAT	Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PNR	Parc Naturel Régional
PP	Porteur-se de projet d'installation
PPAM	Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales
PSN	Plan Stratégique National
RDR4	Règlement de Développement Rural (version 4)
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
VIVEA	« Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant ». VIVEA est le fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles.
TDL	Terre de liens
TR'OCC	CASDAR démultiplication 2024. Des paysan.nes demain : leviers pour les TRansmissions et transitions agricoles en OCCitanie
TV	Terres Vivantes 34 et 66 (membre du réseau des ADEAR en Occitanie)
UT2J	Université Toulouse 2 Jean Jaurès

NOS PARTENAIRES



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

